



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° 02-2026

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT : Commune de Blénod Lès PAM, 220 Avenue Victor Claude, à l'attention du Service Achats Publics - FR – 54700 Blénod Lès PAM – Tél. : 0383804302 – E-mail : marches-publics@blenod.fr

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.blenod.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>

Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principales : Collectivité territoriale

Département de publication : 54

Assistance à Maîtrise d'ouvrage mandatée : MMD54

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

MAPA N° 02-2026 SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Type de marché : service de prestations intellectuelles

Mode de consultation : Marché à procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-5 du décret n°2018-1075 du 3 novembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

L'avis implique : un marché public

Variante : 1 offre variante autorisée sous réserve d'une réponse pleine à l'offre de base

Durée du marché : 12 mois à compter de la notification du marché

Type de procédure : ouverte

Présentation des plis et conditions d'envoi et de remise des offres : se référer au RC

Modalités de remise des offres : se référer au RC

Modalités d'attribution du marché : se référer au RC

N° référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : MAPA 02-2026

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif : Profil acheteur www.klekoon.com

Date limite de réception des offres : **mercredi 25 mars 2026 à 10 h 00**

Mode de transmission des offres :

Les offres électroniques seront obligatoirement transmises via le profil acheteur : [https://www.klekoon.com](http://www.klekoon.com)

La transmission des offres doit faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté, ne donneront pas lieu à réparation et seront réputées n'avoir jamais été transmis.

Langue(s) pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : Français

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 90 jours (à compter de la date limite de remise des offres)

Date d'envoi du présent avis : mardi 17 février 2026

Diffusion : Profil acheteur – Site de la commune

Renseignements administratifs

Les demandes de renseignements seront établies par voie électronique sur le profil acheteur de la commune
<https://www.klekoon.com>

Renseignements techniques

Les demandes de renseignements seront établies par voie électronique sur le profil acheteur de la commune
<https://www.klekoon.com>

Toutes les questions seront soumises à l'AMO mandaté par la commune MMD54

Toutes les réponses seront transmises à l'ensemble des candidats ayant téléchargé les DCE en s'identifiant (PM : les téléchargements anonymes ne sont jamais destinataire des réponses) et apportées dans les meilleurs délais.

Procédures de recours et de médiation

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
5 Place de la carrière
C.O. 38
FR-54036 NANCY Cedex
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr
Tél. 03.83.17.43.43 - Fax : 03.83.17.43.50

Voies des recours

Cf. Article 551-1 du Code de justice administrative (Décret n°2009-1456 du 27 novembre 2009 ; JO 28 novembre)

Les voies de recours ouvertes aux soumissionnaires sont les suivantes :

- Référez précontractuel dans les conditions fixées aux articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative.
- Référez contractuel dans les conditions fixées aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
- Recours en contestation de validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Un délai de onze jours sera respecté entre le dépôt dématérialisé du présent courrier sur le profil acheteur et la signature du marché. Ce délai minimal est porté à seize jours lorsque la notification n'a pas été transmise par voie électronique.